Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_098-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 18 novembre 2025, complété le 20 novembre 2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Denise PRUD'HOMM, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRUD'HOMM Denise, Mme LE BOUDER Laetitia, M. SIMON Pierre, M. Patrick THERIN, Mme GLAZIOU Elisabeth, M. PLEGADES François, M. OLLIVIER Christian, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme DERRIEN Anne-Marie, Mme LE BESCOND Mireille, Mme MEVEL Joëlle, M. PRAT Didier, M. KERAVAL Didier, Mme TRANVOUEZ Anne, Mme SEGONI Graziella, Mme ALLAIN Pascale.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GAD Colette

ABSENTS : Mme DELAUNOY Julie
M. BAULIER Denis
Mme GOURIOU Rachel

PROCURATION : Mme LE MORVAN Véronique à Mme PRUD'HOMM Denise

SECRÉTAIRE : M. OLLIVIER Christian

Présents : 16 **Absents :** 4 **Pouvoir :** 1 **Votants : 17**

DCM_2025_098	**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a reçu délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal dans les conditions fixées par la délibération n°2020.07.10-02 du 10 juillet 2020, modifiée par la délibération n°DCM_2022_088 du 26 septembre 2022 et par la délibération n°DCM_2023_107 du 11 décembre 2023 relative à la fongibilité des crédits en nomenclature comptable M57.

Conformément à l'article L2122-23 du même Code, Madame le Maire est tenue d'informer le Conseil Municipal des décisions suivantes, prises par elle conformément à ses délégations :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_098-DE

LIBELLÉ	TIERS CONCERNÉ	DÉCISIONS
Acquisition de racks à vélos	**Bretagne Collectivité** **E**quipement 13 Avenue du Léon 22 190 PLERIN	*Le bon de commande n°COM/605 a été notifié le 22 septembre 2025, pour un montant de 1 237, 00 € HT,* ***soit 1 484, 40 € TTC.***
Sonorisation des rues du Bourg, pendant la dizaine commerciale des commerçants	**SON EMERAUDE** 20 ZA du Ventoué 22 400 LAMBALLE ARMOR	*Le bon de commande n°COM/650 a été notifié le 13 octobre 2025, pour un montant de 1 971, 95 € HT,* ***soit 2 366, 34 € TTC****.*
Décision modificative n°2 – M57 – fongibilité des crédits – Virement de crédits de chapitre à chapitre en investissement– paiement du décompte définitif du SDE 22 concernant la pose et la fourniture de deux coffrets de bornes électriques au Bourg– Année 2025	**Budget principal de la Commune**	Décision n°2025-151 du 06 octobre 2025, pour un montant de 25 082,41 €
Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € pour une durée d'1 an	**CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE** 15 avenue de la Jeunesse CS 30327 44703 ORVAULT Cedex	Arrêté municipal n°25-157 signé le 15 octobre 2025
Décision modificative n°3 – M57 – fongibilité des crédits – Virement de crédits de chapitre à chapitre en investissement– paiement de la facture du SDE 22 concernant l'implantation et l'exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques – Année 2025	**Budget principal de la Commune**	Décision n°2025-164 du 23 octobre 2025, pour un montant de 5 226,45 €
Audits énergétiques de l'office du tourisme et des logements communaux	**UGAP**	Le bon de commande BC/COM/618 a été notifié le 26 septembre 2025. Le montant est de 6 361.90 € TTC.
Renouvellement de l'abonnement Batipédia	**Centre scientifique et technique du bâtiment**	Le bon de commande BC/COM/622 a été notifié le 30 septembre 2025. Le montant est de 2 332.80 € TTC.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_098-DE

LIBELLÉ	TIERS CONCERNÉ	DÉCISIONS
Rénovation des foyers n° B858, N428, G09219 et 568 ***Rues de Crec'h Avel, des îles et de Barnéol*** ***Chemin de la Chapelle*** ***Impasse des Embruns***	**SDE 22**	Le bon de commande BC/COM/655 a été notifié le 14 octobre 2025. Le montant est de 1 903.20 € TTC.
Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques	**SDE 22**	Le bon de commande BC/COM/657 a été notifié le 14 octobre 2025. Le montant est de 9 300.50 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Madame Denise PRUD'HOMM

Mme le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.